

Une mission mutualisée par
trois structures:

- Le plie du Bassin de Lacq
- Le Plie Béarn Adour
- La Maison de l'Emploi Lacq-Orthez-Oloron-Mauléon



TERRITOIRE D'INTERVENTION

Pour la MDEF Lacq -Orthez - Oloron - Mauléon les cantons de:

Accous, Aramits, Arudy, Laruns, Lasseube, Mauléon-Licharre, Oloron Sainte Marie, Tardets-Sohorlus, Navarrenx, Orthez, Salies de Béarn, Sauveterre de Béarn.

Pour le Plie du Bassin de Lacq les communautés de communes de:

Lacq, Arthez de Béarn, Lagor, Monein.

Pour le PLIE Béarn Adour, les cantons de:

Arzacq, Garlin, Lembeye, Montaner, Morlaas, Thèze et la Communauté de communes Ousse- Gabas.

CONTACT

Céline DIOGO

celine.diogo-missionclause@orange.fr

06.23.73.44.70

MISSION
« CLAUSES SOCIALES
DANS LES MARCHES
PUBLICS »

*Promouvoir l'accès à l'emploi
et l'insertion professionnelle
dans les marchés publics*



Fonds Social Européen



Fonds Social Européen



LES CLAUSES SOCIALES

L'objectif

Développer l'emploi des personnes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle.

La Nature

Des articles du Code des Marchés Publics que les collectivités locales peuvent inscrire dans certains marchés publics .

Le Principe

Demander aux entreprises soumissionnaires de mettre en place une action d'insertion dans le cadre de la remise de leur offre.

LES INTERETS DE LA DEMARCHE

Pour les Maîtres d'Ouvrage:

- Mobiliser les marchés publics pour développer l'accès à l'emploi et l'insertion professionnelle
- Développer une commande publique qui concilie cohésion sociale et développement économique
- Œuvrer en faveur de l'accès à l'emploi en soutenant l'activité des Structures d'Insertion par l'Activité Economique

Pour les demandeurs d'emploi:

- Favoriser des étapes de parcours pouvant mener à l'emploi durable
- Développer les passerelles entre les entreprises classiques et les personnes en insertion
- Faire découvrir les métiers des secteurs d'activité en tension
- Faire acquérir des savoir-faire et des compétences correspondant aux besoins du marché du travail

LES OUTILS

ART 14 du Code des Marchés Publics

La clause de promotion de l'insertion et de l'emploi

→ Demander aux entreprises soumissionnaires de s'engager dans la remise de leur offre à réaliser une action d'insertion correspondant à un pourcentage déterminé des heures travaillées du marché. C'est une condition d'exécution obligatoire.

ART 30 du Code des Marchés Publics

Les marchés de services d'insertion et de qualification professionnelles

→ L'objet même du marché constitue une prestation de service d'insertion et de qualification professionnelles. Il s'adresse essentiellement aux Ateliers et Chantiers d'Insertion

ART 15 Du Code des Marchés Publics

Les marchés réservés

Permet de réserver des lots ou des marchés à des ESAT ou entreprises adaptées.

LA MISSION

Le champ d'intervention de la chargée de mission varie en fonction de l'outil mobilisé par la collectivité.

EN AMONT DE LA PASSATION DU MARCHE

1. Sensibiliser et informer les élus et les techniciens aux clauses sociales dans les procédures de marché.
2. Recenser les projets de développement de la collectivité qui pourraient servir de support à l'inscription des clauses sociales.
3. Analyser et aider à la rédaction du marché avec les techniciens.
4. Informer et mobiliser les partenaires locaux de l'emploi et de l'insertion pour positionner du public

APRES LA PASSATION DU MARCHE

1. Accompagner la mise en œuvre de la clause
2. Suivre et évaluer l'exécution de la clause